

République Française
DÉPARTEMENT PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 2025-011T : Arrêté réglementant l'Occupation du Domaine Public -Parking de la tannerie Royal Béarn -SERVICES TECHNIQUES.

Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn,

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifié relative aux droits et liberté des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 Janvier 1983 modifié relative à la répartition des compétences entre communes, départements, régions et l'état ;

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de la Route et notamment L441-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre1-8 partie sur la signalisation temporaire ;

Vu le code de la voirie ;

Vu la nécessité de l'entretien des espaces verts de la ville à Salies-de-Béarn ;

Considérant que la réglementation du stationnement et de la circulation répond à la nécessité d'ordre public et d'intérêt général.

A R R E T E

Article 1^{er} :

Le jeudi 16 janvier 2025 de 13h30 à 17h30, les services techniques sont autorisés à occuper le domaine public et stationner le véhicule nécessaire à leur chantier afin d'effectuer la taille de la haie bordant le parking du Royal Béarn rue de la tannerie à Salies-de-Béarn ;

Article 2 : Prescriptions techniques :

Ce chantier nécessitera :

